

2014-05-07

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7^e jour du mois de mai 2014 à 19h00 à la salle communautaire située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4

Conseiller absent: Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2014-05-07-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Mandat pour Me Rino Soucy de la firme d'avocats Caza Marceau Soucy Boudreau Avocats pour procéder dans le dossier des constats d'infraction contre l'ordre des ingénieurs du Québec
 - 3.2 Lettre de démission - employé 22-0015
4. Période questions de l'assistance
5. Levée de la séance.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3 RÉSOLUTION

- 3.1 Mandat pour Me Rino Soucy de la firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats dans le dossier des constats d'infraction contre l'ordre des ingénieurs du Québec**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur a reçu 3 constats d'infraction, dossier 2014-1989, dans une poursuite contre l'ordre des ingénieurs du Québec;

R2014-05-07-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE Me Rino Soucy, la firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats soit et est mandaté pour représenter la municipalité de Namur dans le dossier 2014-1989.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Lettre de démission - employé 22-0015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur a reçu une lettre de démission de l'employé 22-0015 étant effective en date du 6 mai 2014;

R2014-05-07-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur accepte la démission de l'employé 22-0015

Adoptée à l'unanimité

4 Période de questions de l'assistance

5 Levée de la séance

R2014-05-07-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit levée à 19h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière